

Assurance Vie Long Terme

Avec l'Épargne Pension, un système fiscal d'assurance vie accessible à tous les particuliers.

Le maximum annuelle de prime déductible en 2011 est de **2.120€** mais il s'agit d'un maximum absolu accessible aux revenus imposables de 32.738€ ou plus.

Si votre revenu est moindre, la prime que vous pourrez déduire sera également inférieure aux 2.120€.

Ce type de contrat est soumis à la taxe « Reynders » de **1,10%**.

Les garanties possibles : *Se constituer un capital pension*

Protéger sa famille par un capital versé en cas de décès

Prévoir le remboursement des primes en cas d'invalidité.

Prévoir une rente d'invalidité en cas d'accident ou de maladie

Ce contrat DOIT avoir une durée de 10 ans mais peut aller au-delà des 65 ans.

A vos 60 ans, taxation anticipative du contrat à 10% du capital garanti (les participations bénéficiaires ne sont pas taxées).